



**4<sup>TA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025**

**4<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**24 ET 25 JUILLET 2025**

**N° 2025/E4/044**

**Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »**

**OBJET : CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), communément appelé « conservatoire du littoral » a été créé en 1975. Établissement public, il mène une politique d'acquisition foncière d'espaces naturels littoraux à des fins de conservation.

La gestion des sites est par la suite confiée à des collectivités territoriales ou des associations de protection de la nature, qui ont pour mission de veiller à la protection et à la sauvegarde de ce patrimoine paysager, naturel et environnemental.

Propriétaire de 19 % du littoral français, le Conservatoire du Littoral protège en Corse plus de 21 000 hectares répartis sur 62 communes pour un tiers du littoral de l'île. Pour la petite histoire, le plus grand site, tous territoires confondus, se trouve en Corse : il s'agit du site de l'Agriate, en Cismonte, avec plus de 6 000 hectares protégés.

La politique d'acquisition foncière de l'établissement en Corse est ainsi pleinement établie. Elle sera renforcée d'ici 2050, ce dernier prévoyant ainsi d'acquérir plusieurs dizaines d'hectares supplémentaires, confirmant par là même son rôle clé dans la lutte contre la pression foncière et la spéculation immobilière.

Or, l'organisme et ses missions de service public sont aujourd'hui menacés. En effet, le projet de loi de finances 2026 envisage la fusion ou suppression de près de 30 % de ses agences ou organismes consultatifs, le Conservatoire du Littoral étant malheureusement concerné par ces perspectives de coupes budgétaires.

A l'heure où l'on fête les 50 ans de cet acteur prépondérant dans la lutte contre l'urbanisation et la privatisation de nos côtes, de nombreux élus -maires, Présidents d'intercommunalités, association des élus du littoral- mais encore associations, scientifiques ou experts s'indignent d'une telle éventualité et se mobilisent, réaffirmant l'impérieuse nécessité de pérenniser le Conservatoire du Littoral, de consolider ses missions et ses moyens d'intervention.

Aussi, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, il est évident qu'en tant que nationalistes corses, nous nous inscrivons dans une perspective historique dont les engagements militants, les sacrifices et les combats accompagnent le toujours de notre démarche politique. Nous refuserons sans réserve, comme tant d'autres, la suppression de cet organisme.

L'inquiétude est sur nos tables, et le risque de fusion ou de disparition de l'établissement présente une menace immédiate pour notre terre et notre patrimoine.

Quelles seraient alors les solutions, au-delà des discussions institutionnelles actuelles avec l'Etat, concernant l'exercice effectif des compétences et missions du Conservatoire du Littoral ainsi que concernant l'avenir de ses agents ?